

PROGRAMME D'ÉTUDES

Selon les exigences définies à l'alinéa 1.2 b) i) du règlement administratif de l'Institut, pour être admissible à l'examen d'admission des membres de l'Institut, il faut avoir réussi les cours obligatoires et les cours à option du programme d'études en évaluation d'entreprises et de valeurs mobilières, ou avoir reçu une dispense de certains cours, déterminée à l'occasion par le conseil d'administration.

POLITIQUE

IL EST ÉTABLI que l'Institut offre un programme d'études complet en évaluation d'entreprises et de valeurs mobilières (le « programme »). Le programme vise à donner aux étudiants inscrits:

- I. de solides connaissances pratiques dans le domaine de la théorie de l'évaluation d'entreprises et de valeurs mobilières;
- II. la capacité de gérer les divers problèmes liés à l'évaluation généralement rencontrés dans l'exercice de la profession.

Pour pouvoir se présenter à l'examen d'admission des membres de l'Institut, il faut avoir réussi les cours ci-après, ou reçu une dispense à leur égard.

1. **Quatre cours obligatoires comprenant:**

- A. Niveau I – Cours d'introduction à l'évaluation d'entreprises et des valeurs mobilières
- B. Niveau II – Cours intermédiaire sur l'évaluation d'entreprises et des valeurs mobilières
- C. Niveau III – Cours avancé sur l'évaluation d'entreprises et des valeurs mobilières
- D. Niveau IV – Thèmes particuliers de l'évaluation d'entreprisesLevel IV

2. **Deux cours à option, à choix parmi les cours suivants :**

- A. L'évaluation aux fins de l'information financière
- B. Services conseils aux avocats en matière de litige et d'évaluation
- C. Financement des entreprises
- D. Placements privés

Conseil d'administration
Le 29 septembre 2016